

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30/06/2017 à 17 heures
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 22/06/2017

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, BALMAIN Bernard, BAUDRAY Sandrine, DIDIER Christian, VERMEULEN Jean, DIDIER Guy.

ABSENTS : MM. CHAIX Michel, NOVEL Yoann (procuration à Robert BALMAIN), BAUDRAY Fabrice, GHABRID Karim.

1/ Elections des délégués de la commune dans le cadre des élections sénatoriales du 24/09/2017 : 1 titulaire et 3 suppléants

Après s'être assuré que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie, Monsieur BALMAIN Robert, Maire, déclare la séance ouverte pour procéder à l'Election du délégué en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, Mr BALMAIN Robert a obtenu 7 voix sur 7, a donc obtenu la majorité absolue et a été proclamé délégué en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, Mr BALMAIN Bernard, Mr DIDIER Christian et Mme BAUDRAY Sandrine ont obtenu chacun au 1^{er} tour 7 voix sur 7, ont donc obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

2/ Suites à donner à la décision du 16 mai 2017 du Tribunal Administratif de Grenoble contre l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 21 janvier 2015 : aménagement sécuritaire le long de la RD 926 entre Le Four Vieux et Les Choseaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire de SAINT SORLIN D'ARVES à relever appel du jugement rendu le 16 mai 2017 par le Tribunal Administratif de Grenoble (procédure n 1501745), au nom de la Commune de SAINT SORLIN D'ARVES dans l'instance l'opposant à Madame Anne-Marie CHAIX.
- Désigne Maître Eric LE GULLUDEC, avocat, 32 cours Jean Jaurès, 38000 GRENOBLE, et l'autorise à ester devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon au nom de la Commune de SAINT SORLIN D'ARVES.

